

Canada – Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada – Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation
à la 12e Conférence des parlementaires
de la région arctique**

Association parlementaire Canada-Europe

**Oulan-Oude, Russie
Du 14 au 16 juin 2016**

INTRODUCTION

Une délégation canadienne de deux députés, M. Scott Simms et M. Larry Maguire, a assisté à la 12e Conférence des parlementaires de la région arctique (CPRA)¹ et à la réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique (le Comité permanent)² tenues à Ulan-Ude, en Russie du 14 au 16 juin 2016.

La délégation comprenait également M. Thai Nguyen, du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, qui agissait à titre de conseiller, et Mme Guyanne Desforges, qui agissait à titre de secrétaire d'association. M. Manuel Mulas, de l'ambassade du Canada en Russie, accompagnait également la délégation.

La CPRA biennale et le Comité permanent³ constituent un forum parlementaire pour les enjeux connexes aux travaux du Conseil de l'Arctique⁴. Le forum comporte des délégations de huit États arctiques (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède, États-Unis) en plus du Parlement européen. La CPRA et le Comité permanent comprennent également des participants permanents représentant les peuples autochtones, ainsi que des observateurs.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

A. TABLE RONDE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS L'ARCTIQUE

Le 14 juin 2016, avant l'ouverture officielle de la Conférence, une table ronde a eu lieu sur la question des peuples autochtones. En Russie, on trouve 41 groupes de peuples autochtones comptant 270 000 personnes et vivant dans 60 % du territoire s'étendant entre Mourmansk et le Kamtchatka.

Les présentations portaient sur les thèmes suivants :

- La protection des droits de l'homme des peuples autochtones, par M. Grigory Ledkov, président de l'Association russe des populations autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient (l'ARPAN).

M. Ledkov est également un député de la Douma russe (la chambre basse de l'Assemblée fédérale russe). Il est le président du Groupe de travail de la Douma sur les questions afférentes à la nationalité qui élabore les lois relatives à la protection des droits des peuples autochtones. M. Ledkov est également le chef de la délégation permanente de la Douma russe auprès du Conseil nordique.

L'ARPAN participe aux structures internationales comme le Conseil de l'Arctique à titre de participant permanent, le Conseil économique et social des Nations Unies (où il possède un statut consultatif spécial) et le Conseil

¹ 12e Conférence des parlementaires de la région Arctique, Ulan-Ude, Russie, du 14 au 16 juin 2016; voir l'annexe 1 pour la liste des participants.

² Conférence des parlementaires de la région Arctique, Comité permanent.

³ La coopération parlementaire dans l'Arctique est facilitée par le Comité permanent entre les réunions biennales de la CPRA.

⁴ Conseil de l'Arctique, Accueil.

d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (où il agit à titre d'observateur).

- Bureau du Commissaire aux droits de l'homme de la législation russe par Mme Yulia Yakel, chef du Centre juridique de l'ARPAN.
- Expérience du Commissaire aux droits de l'homme des peuples autochtones du nord dans le territoire de Krasnoyarsk, par M. Semen Palchin, commissaire.
- Expérience du Commissaire aux droits de l'homme des peuples autochtones du nord dans la République de Sakha, par M. Konstantin Robbek, commissaire.
- Interactions entre le Commissaire aux droits de l'homme des peuples autochtones dans le territoire du Kamtchatka, les autorités gouvernementales et les organisations non gouvernementales, par M. Oleg Zaporotsky, commissaire.

Les délégués ont noté des améliorations sur le plan de la protection des droits des peuples autochtones en Russie à la suite de la création des bureaux du Commissaire. Toutefois, on a également exprimé des inquiétudes au sujet des ressources financières et humaines disponibles pour ces bureaux. Les divergences entre les lois fédérales et régionales au sujet des enjeux environnementaux, sociaux, économiques, culturels et éducatifs connexes aux peuples autochtones doivent être réglées.

B. RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT ET DES OBSERVATEURS DE LA CPRA

Le 15 juin 2016, les membres du Comité permanent ont rencontré des délégations d'observateurs. La chef de la délégation japonaise, Mme Yoko Kamikawa, a indiqué que les changements environnementaux qui ont cours dans l'Arctique ont des répercussions mondiales. Le Japon souhaite, par conséquent, augmenter sa coopération scientifique avec les États arctiques. La politique du Japon concernant l'Arctique consiste notamment à établir des postes de recherche et d'observation collaboratifs dans l'Arctique.

Mme Kamikawa a mentionné une collaboration avec les sites de recherche suivants dans le cadre du plan du Japon visant à promouvoir une coopération scientifique internationale plus étroite :

- le Centre international de recherche arctique en Alaska;
- la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, au Nunavut;
- la station de recherche forestière Sasskapyra Pad et la station de Cape Baranov de la Russie;
- la Station de Ny-Ålesund et le centre universitaire à Svalbard en Norvège; et
- l'Institut des ressources naturelles, à Nuuk (Groenland).

Le député du Royaume-Uni, M. James Grey, a présenté au Comité permanent les faits saillants du rapport de 2015 du comité spécial de la Chambre des lords sur l'Arctique

intitulé « Responding to a changing Arctic » (Réagir à un Arctique en évolution)⁵. Le rapport met l'accent sur le fait que « tous les États ayant un intérêt dans l'Arctique, y compris le Royaume-Uni, devraient collaborer protéger la région contre des disputes non liées à celle-ci » et que « les scientifiques et les chercheurs du Royaume-Uni apportent une contribution importante à la compréhension générale de l'évolution de l'Arctique ».

Le député de Singapour, M. Patrick Tay, a informé le Comité permanent au sujet des effets des changements climatiques dans l'Arctique sur les îles côtières de faible altitude comme Singapour. Le pays, à titre d'observateur du Conseil de l'Arctique, a établi une coopération étroite avec les participants permanents autochtones. Le pays a également mis sur pied des bourses en droit et en technologies maritimes pour les étudiants autochtones de l'Arctique.

Le Conseil nordique de l'Ouest et le Conseil nordique ont tous deux souligné l'importance des voix des parlementaires et des peuples autochtones au Conseil de l'Arctique. Ils ont également recommandé une plus grande mobilité des étudiants et des scientifiques dans la région de l'Arctique.

C. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 12^e CONFÉRENCE

Le 15 juin 2016, lors de l'ouverture officielle de la Conférence, l'ambassadeur russe pour l'Arctique, M. Vladimir Barbin, a indiqué que 15 % du PIB de la Russie et 20 % de ses exportations tirent leur origine de la région de l'Arctique. Il a mis l'accent sur le fait que la coopération dans l'Arctique est cruciale pour le développement de la route maritime du Nord de la Russie, la protection de l'environnement et de la navigation, et la gestion des ressources biologiques.

M. Barbin a souligné les différentes ententes conclues entre la Russie, la Norvège et les États-Unis ainsi que la Déclaration d'Ilulissat de 2008⁶ conclue par les états côtiers de l'Arctique. Il a également fait mention de la Déclaration d'Iqaluit de 2016⁷, qui réaffirmait l'engagement du Conseil de l'Arctique à l'égard du maintien de la paix, de la stabilité et de la coopération constructive dans l'Arctique. De plus, M. Barbin a indiqué que le principal objectif de la présidence russe au Conseil euro-arctique de la mer de Barents de 2015 à 2017 consistait à développer la région de la mer de Barents de façon durable et d'y construire une infrastructure moderne.

Le président du Comité permanent et chef de la délégation norvégienne, M. Eirik Sivertsen, a indiqué que les effets des changements climatiques et les enjeux sociaux tirant leur origine du développement des ressources naturelles dans l'Arctique ont créé des disparités entre les collectivités et les peuples. La coopération connexe à l'établissement de la capacité est vitale pour veiller à ce que le développement économique profite aux résidents locaux.

M. Sivertsen a mis l'accent sur le fait que les peuples vivant en Arctique devraient participer activement au processus de prise de décision touchant la région. Il a mentionné que les échanges entre les étudiants représentent de bonnes possibilités de

⁵ Comité spécial de la Chambre des lords sur l'Arctique, Responding to a changing Arctic, 2015.

⁶ Déclaration d'Ilulissat, Conférence sur l'océan Arctique, Ilulissat, Groenland, 27 au 29 mai 2008.

⁷ Affaires mondiales Canada, Déclaration d'Iqaluit de 2015.

développement novateur dans l'Arctique. M. Sivertsen a également souligné que la responsabilité sociale d'entreprise est également liée au développement durable et a indiqué que le Pacte mondial des Nations Unies⁸ et le protocole d'investissement lié aux affaires dans l'Arctique⁹ constituent des initiatives importantes visant à fournir des directives pour les activités commerciales en Arctique.

Selon M. Sivertsen, le nombre accru de demandes pour le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique est vu d'un bon œil, mais le rôle de chef de file des États arctiques et des participants permanents autochtones ne devrait pas être réduit. Il a mentionné que trois domaines doivent faire l'objet d'une coopération accrue : le renforcement du rôle des populations de l'Arctique dans la prise de décisions, les lacunes socioéconomiques et éducatives, et les changements climatiques.

D. SÉANCE 1 : LA POPULATION DANS UNE RÉGION ARCTIQUE EN DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de sa présentation, le président de l'ARPAN, M. Ledkov, a abordé plusieurs défis auxquels se mesurent les collectivités autochtones russes : la perte des pâturages et des zones aquatiques en raison du développement industriel, le niveau élevé de chômage et la croissance du taux de mortalité infantile.

M. Ledkov a mentionné que l'ARPAN collabore avec l'Association mondiale des éleveurs de rennes afin d'introduire des modifications à la loi russe qui requièrent que l'on effectue des consultations préliminaires auprès des peuples autochtones avant la mise en œuvre de projets de développement industriel.

Le chef de la délégation canadienne, M. Scott Simms, a présenté un exposé illustrant comment le développement et les changements dans l'Arctique canadien affectent les résidents locaux. La présentation portait sur quatre thèmes : l'accès plus facile à l'Arctique, l'accès numérique, le développement économique et les changements climatiques.

M. Simms a indiqué que l'accès accru à l'Arctique crée de nouvelles possibilités économiques, mais entraîne également des problèmes sociaux et environnementaux. Le manque d'accès numérique dans de nombreuses collectivités génère des disparités non seulement entre le Nord et le Sud, mais également entre les populations nordiques. M. Simms a donc conclu que l'Arctique compte un potentiel économique immense, mais que les coûts sociaux et environnementaux sont souvent portés par les résidents locaux. Enfin, son exposé soulignait que les changements climatiques affectent déjà les collectivités de l'Arctique, et on s'attend à ce que ces effets s'amplifient.

La délégation norvégienne, dans ses observations faisant suite aux exposés russes et canadiens, a souligné l'importance de considérer la dimension humaine en plus de la dimension environnementale au moment de discuter du développement en Arctique. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les contacts entre les gens au-delà des frontières des États en citant l'exemple de la zone sans visa le long de la frontière entre la Norvège et la Russie.

⁸ Pacte mondial des Nations Unies, What is UN Global Compact?

⁹ Conseil économique mondial, Arctic Investment Protocol: Guidelines for Responsible Investment in the Arctic, décembre 2015.

La délégation norvégienne a également exprimé son soutien musclé pour la Recommandation 35 de la Déclaration de la Conférence. Cette recommandation demande au Conseil de l'Arctique, ainsi qu'aux États arctiques et à leurs parlements d' « inclure davantage de points de vue des personnes vivant en Arctique, comme les organisations régionales, aux travaux du Conseil de l'Arctique afin de veiller à ce qu'ils influencent la direction de la coopération dans l'Arctique ».

E. SÉANCE 2 : COOPÉRATION DANS L'ARCTIQUE À LA LUMIÈRE DE LA COP21 À PARIS

Un membre canadien du Comité permanent, M. Larry Maguire, a coprésidé cette séance sur les changements climatiques avec M. Sjudur Skaale, du Danemark. Au moment de présenter le thème, M. Maguire a fait le point sur les initiatives canadiennes liées à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans l'Arctique. Il a mentionné que la Déclaration de Vancouver, signée en mars 2016, engageait le gouvernement canadien à « faire progresser les efforts visant à éliminer la dépendance au diesel des collectivités autochtones, éloignées et nordiques, et à utiliser des sources d'énergie renouvelables et propres à titre de solution de rechange. »

La chef de la délégation suédoise, Mme Sara Karlsson, a présenté un exposé soulignant la nécessité d'instaurer une collaboration plus étroite avec les peuples autochtones en ce qui concerne le travail d'adaptation afférent aux changements climatiques à la lumière des critiques prononcées par les Inuits et les Saami. Elle a mentionné que le Rapport sur la résilience de l'Arctique, qui sera divulgué en 2017, appelle à une capacité adaptative accrue et à des processus participatifs pour les peuples de l'Arctique.

Selon Mme Karlsson, pour que le monde atteigne les objectifs de l'entente COP21, la majorité des combustibles fossiles doivent demeurer inexploités. Elle a également indiqué que le forage extracôtier représente encore un grand risque pour l'environnement arctique en raison du manque relatif de mesures et d'infrastructure visant à gérer adéquatement d'éventuels déversements pétroliers.

La délégation norvégienne a souligné que des exemples passés de réussites sur le plan de la coopération mondiale ont eu des implications directes sur l'Arctique, comme la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Elle a également mentionné que l'acidification de l'océan constitue un enjeu émergent qui nécessitera la coopération de l'Arctique.

Un délégué du Groenland a déploré que l'entente de la COP21 ne comporte pas d'éléments de considération propres aux autochtones et a suggéré que les États arctiques devraient adopter une position commune en ce qui a trait aux enjeux liés aux changements climatiques.

Mme Yoko Kamikawa, du Japon, a proposé que le secteur financier adopte une plus grande responsabilité environnementale en ce qui concerne les investissements en Arctique. Elle a témoigné son appui à l'endroit du financement écologique qui requiert la tenue d'un examen des risques en matière de pollution au moment d'investir dans le cadre de projets industriels.

Un délégué du Conseil nordique est revenu sur le sujet des changements des schémas de migration des stocks de poisson abordé par M. Simms dans le cadre de sa présentation, et a indiqué que la gestion actuelle par fractionnement des types de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest ne convenait pas pour le suivi des changements des schémas de migration.

M. Simms a ajouté que, pour le Canada, le principe de précaution est impératif en ce qui concerne la gestion des pêcheries. Il a indiqué que le gouvernement canadien a récemment entrepris une campagne de recrutement de scientifiques pour permettre à Pêches et Océans Canada de prendre des décisions plus éclairées au sujet de la gestion des océans. M. Simms a également mentionné la nécessité d'entretenir une coopération internationale plus étroite afin de réduire la pêche illégale et d'appliquer les règlements sur les pêcheries.

F. RENCONTRE BILATÉRALE CANADA-RUSSIE

Le 15 juin 2016, une réunion bilatérale a eu lieu entre les délégations canadiennes et russes. Les deux délégations ont réitéré l'importance de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) pour l'océan Arctique et le respect de la loi internationale concernant la navigation et la délimitation du plateau continental.

M. Mikhail Slipenchuk, qui est membre du Comité permanent et président adjoint du comité de la Douma russe sur les ressources naturelles, l'environnement et l'écologie, a souligné les échanges fructueux qu'il a eus avec M. Larry Bagnell lors de la 24^e Réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique, tenue à Vancouver en janvier 2016. Il a indiqué que la Russie et le Canada partagent de nombreux défis : un vaste territoire géographique, la survie de nombreux villages et des modes de vie traditionnels ruraux, ainsi que les lacunes en matière d'infrastructure dans le Nord. Pour soutenir des investissements dans la région, M. Slipenchuk a également fait la promotion de l'établissement d'une banque de développement de l'Arctique semblable à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

M. Simms a souligné que la construction de petits aéroports, de pistes d'atterrissage et de serres dans l'Arctique sont des domaines où le Canada a acquis une bonne expertise. Il a indiqué que ces domaines pourraient représenter de bonnes possibilités pour une coopération Canada Russie dans l'Arctique puisqu'un besoin subsiste en matière de construction d'infrastructure tant dans l'Arctique canadien qu'en Sibérie. M. Simms a également mentionné qu'étant donné le manque de ressources dans l'Arctique, il est crucial pour les États arctiques de coopérer sur le plan des opérations de recherche et sauvetage.

G. RENCONTRE BILATÉRALE CANADA-JAPON

Par suite de la rencontre avec la délégation russe, la délégation canadienne s'est réunie avec ses homologues japonais. Mme Kamikawa a résumé la politique japonaise pour l'Arctique, fondée sur la coopération scientifique et technologique. Elle a fait la promotion de l'établissement de stations de recherche conjointes dans l'Arctique ainsi que le projet du défi de l'Arctique pour la durabilité, qui vise à renforcer la coopération internationale dans le domaine des sciences dans l'Arctique par le truchement d'échanges entre de jeunes chercheurs.

M. Simms et M. Maguire ont accueilli favorablement la contribution du Japon en matière de recherche dans l'Arctique et ont indiqué que l'ouverture prochaine de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique en 2017 représenterait une excellente occasion d'accroître la coopération canado-nippone dans le domaine des sciences dans l'Arctique. M. Simms a également souligné l'importance de la science et de la participation des peuples autochtones afin de contribuer aux processus de prise de décision dans l'Arctique.

H. SÉANCE 3 : NOUVELLES POSSIBILITÉS DANS LA RÉGION DE L'ARCTIQUE

La chef de la délégation de Finlande, Mme Katri Kulmuni, a indiqué dans sa présentation que les activités touristiques et minières sont à la hausse dans le nord de la Finlande. Les projets industriels créent de nouvelles retombées économiques pour la région, mais ont des impacts sur l'environnement local qui est déjà affecté par les changements climatiques. Par contre, les changements climatiques apportent des possibilités, comme un potentiel agricole accru.

Mme Kamikawa a noté le soutien du Japon à l'égard de directives encourageant la responsabilité sociale et environnementale d'entreprise comme l'Arctic Investment Protocol. Elle a également réitéré le souhait du Japon de participer à des projets de recherche scientifique conjoints dans l'Arctique, comme les échanges de jeunes chercheurs Japon-Russie ainsi que le séminaire de recherche Japon-Canada sur l'Arctique.

En ce qui concerne de nouvelles possibilités dans l'Arctique, des délégués de la Norvège ont mentionné la pisciculture et l'énergie renouvelable. Les parlementaires norvégiens, quant à eux, ont exprimé leur soutien à l'endroit des objectifs de développement durable des Nations Unies et plus particulièrement de l'objectif 14, demandant la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines¹⁰. Ils ont également mis l'accent sur le besoin d'une coopération accrue en matière de gestion des océans.

La délégation danoise a informé les participants à la Conférence sur la déclaration commune du sommet États-Unis-dirigeants des pays nordiques, tenue en mai 2016, réaffirmant « l'engagement de protéger l'environnement arctique tout en fournissant des possibilités accrues en matière de développement durable pour l'Arctique, y compris pour les peuples autochtones¹¹. » Le Danemark a exprimé son soutien à l'égard du protocole d'investissement lié aux affaires dans l'Arctique et a fait remarquer que la déclaration commune incite les États arctiques à « collaborer afin d'atteindre les normes mondiales les plus élevées, les meilleures pratiques à l'échelle internationale et une approche préventive en ce qui concerne les activités commerciales nouvelles et existantes dans l'Arctique, y compris l'exploitation pétrolière et gazière. »

Parlant des possibilités offertes par le tourisme évoquées dans la présentation de la Finlande, les délégués danois ont souligné que le tourisme peut également avoir des effets sociaux nuisibles sur les petites collectivités de l'Arctique, spécialement lorsqu'il

¹⁰ Nations Unies, Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

¹¹ Maison-Blanche, Déclaration commune du sommet États-Unis-dirigeants des pays nordiques, 13 mai 2016.

se développe trop rapidement. Par conséquent, les normes mondiales les plus élevées, les pratiques exemplaires internationales et une démarche préventive doivent également être appliquées au tourisme.

Dans ses observations finales, le président du Comité permanent, M. Sivertsen, a indiqué que les investissements en matière d'infrastructure, comme les routes, les aéroports et les télécommunications, sont généralement nécessaires dans l'Arctique pour assurer le mieux-être socioéconomique des résidents locaux. Le délégué russe, M. Slipenchuk, a convenu de ce fait et a souligné la nécessité d'apporter des améliorations sur le plan de la recherche et sauvetage, de la sécurité de la navigation et les infrastructures portuaires pour assurer le développement de la route maritime du Nord le long de la côte nord de la Russie.

I. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE

Au terme de trois réunions, le Comité de rédaction¹² a adopté à l'unanimité la Déclaration de la Conférence de 2016. L'ébauche finale a alors été présentée à tous les délégués et adoptée sans modification par la Conférence le 16 juin 2016.¹³

J. RÉUNIONS ULTÉRIEURES

La prochaine réunion du Comité permanent est prévue pour les 14 et 15 novembre 2016 à Ottawa. La 13e CPRA aura lieu en Finlande en 2018.

M. Scott Simms, président
Association parlementaire Canada-Europe

¹² M. Simms représentait la délégation canadienne au Comité de rédaction.

¹³ Voir l'annexe 2.



ANNEXE 1

CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

Du 14 au 16 juin 2016

Ulan-Ude, Russie

MEMBRES

| | |
|--------------------|---|
| Canada | M. Scott Simms, député M. Larry Maguire, député M. Thai Nguyen, conseiller M ^{me} Guyanne Desforges, secrétaire d'association |
| Danemark | M. Henrik Brodersen, député M. Magni Arge, député M ^{me} Aleqa Hammond, députée M. Sjudur Skaale, député M. Peder Pedersen, conseiller M ^{me} A. Kjelgaard, conseillère |
| Parlement européen | M. Jørn Dohrmann, député européen M ^{me} Amelia Padurario, conseillère |
| Finlande | M ^{me} Katri Kulmuni, députée M ^{me} Tiina Elovaara, députée M. Kari Kulmala, député M ^{me} Mari-Leena Talvitie, députée M. Samu Paukkunen, conseiller M ^{me} Mari Herranen, conseillère |
| Islande | M ^{me} Valgerdur Bjarnadottir, députée M. Kristofer Kristinsson, député M ^{me} Lineik Saevarsdottir, députée M ^{me} Arna Bang, conseillère M. Arni Thorn Sigurdsson, ambassadeur délégué aux affaires liées à l'Arctique |
| Norvège | M. Eirik Sivertsen, député, président M ^{me} Siri Anette Meling, députée M ^{me} Margunn Ebbesen, députée M ^{me} Ingrid Heggo, députée M. Jan-Henrik Fredriksen, député M ^{me} Silje Arnekleiv, conseillère |

Russie

M. Mikhail Slipenchuk, député
M. Grigory Ledkov, député
M. Irinchev Matkhanov, député
M. Alexander Sleptsov, député (République de Sakha)
M. Vladimir Barbin, ambassadeur délégué à la coopération dans l'Arctique
M^{me} Marina Rykunova, ministère du Développement économique
M. Alexander Matveyev, conseil d'experts de l'Arctique
M. Vladimir Litvak, VTB Ecology
M. Roman Romanov, chef de cabinet, Russie Unie
M^{me} Irina Kuzmina, conseillère
M^{me} Lesya Konopelko, ministère du Protocole, Douma russe
M. Andrey Lutoshkin, ministère de la Protection civile

Suède

M^{me} Sara Karlson, députée
M. Carl Danielsson, député
M. Lars Mejern Larsson, député
M^{me} Eva Hjelm, conseillère

OBSERVATEURS

Japon

M^{me} Yoko Kamikawa, députée
M^{me} Kazuko Siraisi, ambassadrice pour l'Arctique
M. Tokuro Furuja, ambassade du Japon en Russie
M^{me} Tomoko Hamachi, conseillère
M^{me} Eiko Matsumoto, consulat général à Khabarovsk

Conseil nordique

M. Mikkel Dencer, vice-président
M. Steingrímur J. Sigfússon
M. Torkil Sorensen, conseiller

Singapour

M. Patrick Tay, député
M. Daniel Lee, ministère des Affaires étrangères

Royaume-Uni

M. James Grey, député
M^{me} Megan Edwards, conseillère

Conseil nordique
de l'Ouest

M. Karl Hjogaard, président
M^{me} Inga Dora Markussen, secrétaire générale

SECRETARIAT

M. Bjørn Willy Robstad, secrétaire général

ANNEXE 2



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE

Nous, les représentants élus du Canada, du Danemark/îles Féroé/Groenland, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Russie, de la Suède et de l'Union européenne;

En collaboration avec les peuples autochtones de l'Arctique;

Réunis pour discuter de la coopération dans l'Arctique à la lumière de la COP21 à Paris, des résidents dans la région arctique en développement, et des nouvelles perspectives dans l'Arctique;

Considérant le changement transformateur qui se produit actuellement dans l'Arctique et qui est guidé par les forces des changements climatiques et de la mondialisation entraînant des liens économiques et géopolitiques plus étroits;

Soulignant le rôle des peuples autochtones de l'Arctique et le respect pour leurs parlements/conseils et leurs structures gouvernementales, à partir desquels les développements dans l'Arctique devraient prendre naissance;

Considérant l'Arctique à titre de région pacifique, où règne la coopération mondiale et qui possède un important potentiel économique;

Rappelant l'importance d'une réponse conjointe des États arctiques aux défis actuels et de la prise de mesures collectives pour tirer profit des nouvelles possibilités;

Reconnaissant le rôle constructif et important du Conseil de l'Arctique, qui célèbre son 20e anniversaire en 2016;

Mettant l'accent sur le rôle des parlementaires dans la région de l'Arctique en vue de fournir des conseils aux membres du Conseil de l'Arctique et de contribuer à leur travail;

Demandons aux gouvernements et aux parlements de la région de l'Arctique, au Conseil de l'Arctique et aux institutions de l'Union européenne, s'il y a lieu :

Concernant la coopération dans l'Arctique à la lumière de COP21 à Paris :

1. d'organiser une réunion du Conseil de l'Arctique entre les ministres responsables du climat en vue d'entreprendre de nouvelles initiatives visant à réduire les émissions de CO₂ et les agents de forçage climatique à courte durée de vie;

2. d'explorer de nouvelles façons de solliciter la participation des observateurs au Conseil de l'Arctique à l'égard du travail visant à combattre les changements climatiques en réduisant les émissions de CO₂ et de carbone noir;

3. de poursuivre son travail au sein de l'Organisation maritime internationale en imposant des directives concernant l'utilisation du mazout lourd dans l'Arctique, et de poursuivre le soutien au développement d'énergies renouvelables convenant à l'Arctique en vue de réduire drastiquement les émissions de carbone noir;
4. d'intensifier son travail collaboratif envers le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques dans l'Arctique;
5. de mettre l'accent sur l'importance de la collaboration scientifique entre les États arctiques et les autres intervenants pertinents pour assurer la poursuite de la coopération dans le domaine de la recherche, y compris en accordant un financement approprié;
6. d'intensifier la recherche multidisciplinaire concernant le rôle de l'Arctique dans le système climatique planétaire et de s'assurer que les conclusions et les résultats de la recherche sont partagés ouvertement à l'échelle internationale;
7. de diffuser un message fort sur l'Arctique afin de communiquer les conséquences des changements climatiques dans l'Arctique à toutes les réunions internationales pertinentes;
8. de promouvoir le développement des plans d'adaptation au changement climatique nationaux, régionaux et locaux dans l'Arctique, y compris le travail visant à bâtir la résilience.

En ce qui concerne les résidents d'une région arctique en développement :

9. de maintenir une coopération internationale musclée afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région de l'Arctique où vivent plus de quatre millions de personnes;
10. de créer un programme de mobilité circumpolaire dans l'Arctique en vue d'encourager la mobilité des étudiants ainsi que des scientifiques des États membres du Conseil de l'Arctique et des observateurs en ciblant une compréhension mutuelle, une collaboration, l'innovation et le développement économique durable;
11. de soutenir l'établissement pertinent de la capacité, particulièrement au moyen de l'éducation et de la formation, afin de veiller à ce que les collectivités locales continuent de profiter du développement économique;
12. de renforcer le travail visant à améliorer et à surveiller les conditions de vie en Arctique et de travailler activement à trouver de véritables solutions aux enjeux concernant la santé humaine et le mieux-être dans l'Arctique, spécialement la santé mentale;
13. de poursuivre le travail sur l'adaptation et la résilience dans cette région en évolution, y compris l'atténuation des changements climatiques, en ciblant de nouvelles possibilités pour les gens et la région;
14. de reconnaître l'importance de créer des possibilités socioéconomiques futures afin d'encourager les jeunes, particulièrement les jeunes femmes, à y rester ou à y retourner et à participer pleinement à leur collectivité locale;
15. de promouvoir, de protéger et de développer davantage les langues des peuples autochtones dans l'Arctique;

16. d'examiner des solutions aux enjeux sur la sécurité alimentaire dans l'Arctique;
17. de prendre connaissance des conséquences négatives des embargos sur les produits (phoque) des ressources biologiques provenant des collectivités autochtones;
18. de reconnaître que la récolte durable des ressources marines vivantes de l'Arctique est fondamentale au bien-être actuel et futur des résidents de l'Arctique.

En ce qui concerne les débouchés dans l'Arctique :

19. de renforcer la sécurité environnementale et la coopération économique durable entre les États, les régions et les collectivités locales de l'Arctique en vue d'augmenter l'emploi, la prospérité et la qualité de vie tout en appliquant les normes environnementales les plus élevées;
20. de poursuivre le travail visant à évaluer les importantes ressources en eaux douces dans l'Arctique, y compris la gestion et les implications locales, régionales et mondiales;
21. D'établir un système d'innovation de l'Arctique qui lierait la communauté scientifique, le secteur commercial, la société politique, les populations locales et les données de recherche sur l'Arctique, par exemple par le truchement d'un programme de mentorat et de mobilité dans l'Arctique;
22. de promouvoir le travail du Conseil économique de l'Arctique à titre d'organisation indépendante qui facilite les activités interentreprises dans l'Arctique et le développement économique responsable;
23. d'échanger des expériences et des pratiques exemplaires sur la façon dont les projets industriels ainsi que les pratiques et les industries traditionnelles peuvent coexister et profiter les uns des autres;
24. de promouvoir la coopération à l'élaboration de nouvelles solutions technologiques et les normes techniques les plus élevées en vue d'établir une industrie minière plus durable dans les conditions difficiles de l'Arctique tout en respectant l'environnement;
25. de trouver des mécanismes en vue d'intégrer la responsabilité sociale d'entreprise pour les entreprises exerçant leurs activités dans la région de l'Arctique par la coopération avec les représentants du secteur commercial, comme le Conseil économique de l'Arctique;
26. d'explorer le potentiel de mécanismes volontaires visant à encourager des normes industrielles élevées en matière de rendement social et environnemental, comme en soulignant les « rendements exemplaires » dans un indice de la responsabilité d'entreprise de l'Arctique fondé, par exemple, sur le protocole d'investissement lié aux affaires dans l'Arctique et l'initiative de Pacte mondial des Nations Unies;
27. de cibler de manière soutenue, tout en développant de nouvelles industries dans la région de l'Arctique, l'utilisation durable de nos ressources biologiques, spécialement en établissant une collaboration étroite à l'échelle internationale concernant les stocks de poissons de l'Arctique;
28. de développer davantage de collaborations étroites dans tout l'Arctique en ce qui concerne les expériences et les pratiques exemplaires dans le secteur du tourisme durable dans la région de l'Arctique;

29. de stimuler de façon concurrente de nouvelles solutions novatrices, la recherche et l'établissement de compétences locales qui traitent les besoins des collectivités futures de l'Arctique;

30. de développer, pour les personnes qui travaillent, visitent ou vivent dans l'Arctique, un accès et une sécurité accrues au moyen des normes les plus élevées assorties d'une cible permanente sur le développement de nouvelles infrastructures et de solutions en matière de communication utilisant la technologie et les satellites;

31. d'attribuer un rôle aux participants permanents du Conseil de l'Arctique, de solliciter leur participation et de fournir des mécanismes en vue d'améliorer leurs ressources financières et humaines afin de participer pleinement à toutes les activités du Conseil de l'Arctique.

Concernant le 20e anniversaire du Conseil de l'Arctique :

32. de traiter la question des observateurs du Conseil de l'Arctique, et la possibilité pour ces observateurs de s'exprimer et d'interagir directement avec les États et les participants permanents lors des réunions du Conseil de l'Arctique et de ses groupes de travail, sans réduire le rôle directeur des États arctiques et des participants permanents;

33. de s'assurer que les observateurs qui représentent les peuples et les organisations de l'Arctique conservent la possibilité de s'exprimer et de prendre part directement aux travaux du Conseil de l'Arctique;

34. d'établir un budget adéquat et stable en vue de soutenir le travail et les objectifs futurs du Conseil de l'Arctique;

35. d'inclure davantage de points de vue des personnes vivant en Arctique, comme les organisations régionales, dans les travaux du Conseil de l'Arctique de manière à ce qu'ils influencent la direction de la coopération de l'Arctique;

36. de renforcer les liens et la coopération avec les autres organismes internationaux et cadres politiques qui ciblent leurs activités sur la coopération transnationale dans la région de l'Arctique, comme le Conseil euro-arctique de la mer de Barents/Conseil régional de Barents et la Dimension septentrionale;

37. d'échanger des pratiques exemplaires et d'explorer de nouvelles façons de solliciter à l'échelle nationale les gouvernements régionaux et locaux aux processus de prise de décision au Conseil de l'Arctique;

38. de tenir un Sommet de l'Arctique auquel participeront les chefs d'État et les gouvernements des États membres du Conseil de l'Arctique, ainsi que les dirigeants des participants permanents;

39. d'effectuer un suivi sur les conclusions de l'audit international au sujet des travaux au Conseil de l'Arctique.

De plus, la Conférence :

40. reconnaît l'importance de la participation active des peuples autochtones, et soutient cette participation tout au long des activités et des processus en cours et ultérieurs dans la région de l'Arctique;

41. reconnaît l'intérêt et la présence des observateurs et des représentants parlementaires des gouvernements et des agences non gouvernementales lors de cette Conférence, et reconnaît l'importance de leur rôle afin de transmettre les messages et les mesures à l'appui abordées dans ce document;

42. accueille la présidence finlandaise prochaine au Conseil de l'Arctique et s'attend à une coopération soutenue avec le Conseil de l'Arctique;

43. voit d'un bon œil et accepte l'invitation du Parlement finlandais d'accueillir la treizième Conférence, en 2018.

Dépenses de voyage

| | |
|-------------------------------------|---|
| ASSOCIATION | Association parlementaire Canada-Europe |
| ACTIVITÉ | 12e Conférence des parlementaires de la région arctique |
| DESTINATION | Ulan-Ude, Russie |
| DATES | 14-16 juin 2016 |
| DÉLÉGATION | |
| SÉNAT | -- |
| CHAMBRE DES COMMUNES | M. Scott simms, député, chef de la délégation M. Larry Maguire, député |
| PERSONNEL | M. Thai Nguyen, conseiller |
| TRANSPORT | 27 426,54 \$ |
| HÉBERGEMENT | \$2 544,83 \$ |
| HOSPITALITÉ | \$296,64\$ |
| INDEMNITÉS JOURNALIÈRES | 1 941,15 \$ |
| CADEAUX OFFICIELS | -- |
| DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION | 533,98 \$ |
| TOTAL | 32 743,14 \$ |